

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours du mois de février 2019 :

Vente à Antonella Scali d'un terrain constitué du lot 6 189 513 du cadastre du Québec, d'une superficie de 188,7 m², situé entre le boulevard Louis-H.-La Fontaine et la 4^e Avenue, au nord de la rue André-Arnoux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour 13 900 \$ (DA187723001)

Vente à Domenica Nitti et Giovanni Carabetta d'un terrain constitué du lot 6 189 512 du cadastre du Québec, d'une superficie de 394,1 m², situé entre le boulevard Louis-H.-La Fontaine et la 4^e Avenue, au nord de la rue André-Arnoux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour 29 100 \$ (DA187723005)

Vente à Jacqueline Montecalvo et Robert Rabbini d'un terrain constitué du lot 6 179 421 du cadastre du Québec, d'une superficie de 251,1 m², situé entre le boulevard Louis-H.-La Fontaine et la 4^e Avenue, au nord de la 4^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour 18 500 \$ (DA197723001)

Vente à Réseau de transport métropolitain de deux terrains constitués des lots 5 924 050 et 5 924 051 du cadastre du Québec, situés dans le prolongement sud de la rue Saint-Denis, de la rue de Port-Royal Est jusqu'à la voie ferrée, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour 9 000 \$ (DA176037005)

Vente à Marc-André Plante et Franco Modafferi d'un terrain constitué du lot 6 285 134 du cadastre du Québec, d'une superficie de 96 m², adjacent à la propriété sise au 9405, rue Robitaille, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour 10 800 \$ (DA183496004)

Fait à Montréal, le 9 avril 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat